



**Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre  
des Députés**

Luxembourg, le 3 août 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Dans un article publié récemment sur *Paperjam.lu*, « PureCycle ou le récit d'une autre occasion gâchée », il est question de la société américaine PureCycle, qui aurait eu l'intention de s'installer au Luxembourg. D'après l'article, la société a finalement préféré y renoncer face aux délais très longs de l'Administration de l'Environnement. Il s'agirait donc d'un nouvel exemple d'une société qui a jeté l'éponge à la suite des procédures fastidieuses et interminables de l'Administration de l'Environnement.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

- Est-ce que le Gouvernement peut confirmer que la société PureCycle avait manifesté son intention de s'installer au Luxembourg ?
- Dans l'affirmative, pourquoi est-ce que cette société n'a pas pu s'installer au Luxembourg comme elle le souhaitait ? Est-ce que le Gouvernement peut confirmer le montant des investissements qui étaient prévus et les emplois qui auraient pu être créés ? Quelle est son appréciation de la situation ?
- Les raisons invoquées dans l'article semblent pointer vers les procédures très longues de l'Administration de l'Environnement. Est-ce que Madame la Ministre de l'Environnement peut faire l'inventaire des échanges ayant eu lieu avec la société PureCycle et quels ont été les délais de réponse ?
  - Quels sont les délais de réponse normalement prévus dans ce type de situation ?
  - Si les délais trop longs sont à l'origine de l'échec des négociations pour l'implantation de cette société au Luxembourg, est-ce que le Gouvernement n'estime pas que ces délais devraient être revus considérablement à la baisse ?
  - La société en question indique sur son site internet « voir les déchets plastiques comme une ressource renouvelable » et se spécialise donc dans le recyclage du plastique – une entreprise qui devrait donc s'inscrire pleinement dans la stratégie d'économie circulaire affichée par le Gouvernement. Pourquoi est-ce que le Gouvernement n'a pas fait les efforts nécessaires pour s'assurer de l'implantation d'une telle société au Luxembourg ?
- Est-ce que le Gouvernement peut confirmer que la société s'est finalement installée en Belgique pour son premier emplacement en Europe ?
- Est-ce que compte-tenu des cas d'échecs cuisants pour attirer de nouvelles entreprises

au Luxembourg ces dernières années – Fage, Knauf, Google et maintenant PureCycle –, le Gouvernement n'estime pas qu'il serait nécessaire de revoir sa politique d'attraction des investissements d'entreprises étrangères ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'LM' followed by a horizontal line.

Laurent Mosar  
Député